



communiqué

Date

Pour publication Le 23 décembre 1987

N^o 257

SITUATION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR ISRAËL

L'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Stephen Lewis, a fait aujourd'hui la déclaration suivante au nom du gouvernement du Canada:

M. Lewis a déclaré que la Résolution 605 adoptée par le Conseil de sécurité le mardi 22 décembre concernant la situation dans les territoires occupés par Israël représente une importante contribution au rétablissement de conditions de paix dans ces territoires. Le gouvernement du Canada appuie fortement la décision du Conseil de sécurité de lancer cet appel à la modération, attitude dont le Premier ministre Mulroney a souvent souligné la nécessité comme il l'a encore fait récemment lors d'une entrevue de la télévision canadienne.

Le Canada a affirmé à maintes reprises que les longues années d'occupation de ces territoires ne pouvaient qu'exacerber les frustrations dans les deux camps, et les montées de violence dont le monde a été témoin récemment en sont le résultat. Le gouvernement regrette profondément cette violence.

Le gouvernement du Canada invite les parties à renoncer à la violence, insistant sur le fait que la modération est une condition essentielle au rétablissement de relations pacifiques.